Informations de base

2019/2094(DEC) DEC - Procédure de décharge	Procédure terminée
Décharge 2018: Office de l'Organe des régulateurs européens des communications électroniques (ORECE) **Subject** 8.70.03.08 Décharge 2018	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
CONT Contrôle budgétaire	CZARNECKI Ryszard (ECR)	01/10/2019
	Rapporteur(e) fictif/fictive NOVAKOV Andrey (EPP) WOLTERS Lara (S&D) CSEH Katalin (Renew) EICKHOUT Bas (Greens /EFA) KUHS Joachim (ID) OMARJEE Younous (GUE /NGL)	

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
ITRE Industrie, recherche et énergie	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
IMCO Marché intérieur et protection des consommateurs	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Budget	OETTINGER Günther

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
27/06/2019	Publication du document de base non-législatif	COM(2019)0316	
18/09/2019	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
19/02/2020	Vote en commission		
03/03/2020	Dépôt du rapport de la commission	A9-0050/2020	
13/05/2020	Décision du Parlement	T9-0099/2020	Résumé
13/05/2020	Résultat du vote au parlement		
14/05/2020	Résultat du vote au parlement		
15/05/2020	Résultat du vote au parlement		
11/12/2020	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	2019/2094(DEC)
Type de procédure	DEC - Procédure de décharge
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	CONT/9/00788

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE639.875	05/12/2019	
Amendements déposés en commission		PE644.971	31/01/2020	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A9-0050/2020	03/03/2020	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0099/2020	13/05/2020	Résumé

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif complémentaire	05761/2020	06/02/2020	

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	COM(2019)0316	27/06/2019	

Informations complémentaires		
Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final
Budget 2020/1916 JO L 417 11.12.2020, p. 0249

Décharge 2018: Office de l'Organe des régulateurs européens des communications électroniques (ORECE)

2019/2094(DEC) - 13/05/2020 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a décidé de donner décharge au directeur de l'Agence de soutien à l'ORECE (Office de l'Organe des régulateurs européens des communications électroniques) sur l'exécution du budget de l'Agence pour l'exercice 2018 et d'approuver la clôture des comptes de l'entreprise commune pour le même exercice.

Constatant que la Cour des comptes a déclaré avoir obtenu une assurance raisonnable que les comptes annuels du Bureau pour l'exercice 2018 sont fiables et que les opérations sous-jacentes sont légales et régulières, le Parlement a adopté par 604 voix pour, 85 contre et 3 abstentions, une résolution contenant une série de recommandations qui font partie intégrante de la décision de décharge et qui complètent les recommandations générales figurant dans la résolution sur la performance, la gestion financière et le contrôle des agences de l'UE.

États financiers de l'Office

Le budget final de l'Agence de soutien à l'ORECE pour l'exercice 2018 s'élevait à 4.331.000 EUR, soit une augmentation de 2 % par rapport à 2017.

Gestion budgétaire et financière

Les efforts de suivi budgétaire au cours de l'exercice 2018 ont abouti à un taux d'exécution budgétaire de 99,85 %, soit une baisse de 0,09 % par rapport à 2017. Le taux d'exécution des crédits de paiement a été de 82,68 %, ce qui représente une baisse de 4,24 % par rapport à 2017.

L'Agence a été affectée par une forte rotation du personnel, ce qui représente un risque pour la mise en œuvre du programme de travail de l'Agence. Dans le cadre des techniques d'atténuation, le comité de gestion a demandé l'établissement d'une liste de réserve pour 75 % de tous les profils de poste, dans le but de maintenir le taux de vacance de postes en dessous de 15 %.

Autres observations

Les députés ont également fait une série d'observations concernant les performances, la politique du personnel, les marchés publics, les conflits d'intérêts et les contrôles internes.

En particulier, ils ont noté que :

- le 31 décembre 2018, le tableau des effectifs était pourvu à 100 %, avec 14 agents temporaires nommés sur les 14 agents temporaires autorisés au titre du budget de l'Union ;

- l'équilibre entre les sexes était presque atteint au niveau du personnel (52 % de femmes et 48 % d'hommes) et aux postes d'encadrement intermédiaire (50 % de femmes et 50 % d'hommes), mais pas parmi les membres du conseil d'administration, avec seulement 5 femmes parmi les 28 membres;

- l'Agence a adopté à la fin de 2018 ses orientations relatives aux lanceurs d'alerte;

- l'Agence a procédé à une analyse de l'impact probable de la décision du Royaume-Uni de se retirer de l'Union et a identifié les mesures d'atténuation nécessaires. L'Agence n'a pas de membres du personnel ayant uniquement la citoyenneté britannique et il n'y a donc pas de risque lié aux questions de ressources humaines.